Famille BARRIERE Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-112.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		10.00
Cantine	Décembre-24	(24.375)	97.50
Garderie	Décembre-24	(6)	4.50
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	112

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASTRO Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-59.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		5.00
Cantine	Décembre-24	(12.375)	49.50
Garderie	Décembre-24	(6)	4.50
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	59

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DOYA Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	88.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		20.00
Cantine	Décembre-24	(12)	48.00
Garderie	Décembre-24	(14)	15.50
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	83.5

Règlement à effectuer **171.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DYMANT Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-70.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		20.00
Cantine	Décembre-24	(11.375)	45.50
Garderie	Décembre-24	(6)	4.50
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	70

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FOUGèRE Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-182.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		40.00
Cantine	Décembre-24	(24)	102.00
Garderie	Décembre-24	(44)	40.00
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	182

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERMANN Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-57.50
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		5.00
Cantine	Décembre-24	(11.4375)	45.75
Garderie	Décembre-24	(8)	6.75
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	57.5

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOSTEIN Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	20.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		20.00
Cantine	Décembre-24	(12)	48.00
Garderie	Décembre-24	(12)	12.50
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	80.5

Règlement à effectuer **100.5**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille MATIAS Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents	-69.00
Avance versée	0.00

Participation	Décembre-24		0.00
Autres frais	Décembre-24		20.00
Cantine	Décembre-24	(11)	44.00
Garderie	Décembre-24	(5)	5.00
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)	0.00
		S/Total	69

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille RABEC Facture au 31/12/2024

Au 28/01/2025

Solde des mois précédents				-147.00
Avance versée				0.00
Participation	Décembre-24			0.00
Autres frais	Décembre-24			60.00
Cantine	Décembre-24	(21)		84.00
Garderie	Décembre-24	(3)		3.00
Cantine sans repas	Décembre-24	(0)		0.00
			S/Total	147

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.